



« Découvrir des films de qualité et rencontrer ceux qui les font »

**Édition 14**  
**vendredi 25 et samedi 26 novembre 2022**

## RÈGLEMENT

### **Le Festival**

Le Festival Armoricourt est organisé par l'association Armoricourt, sise à Plestin-les-Grèves (22310) dans les Côtes d'Armor.

La 14<sup>e</sup> édition aura lieu **les 25 et 26 novembre 2022** au cinéma « **Le Douron** » situé à Plestin-les-Grèves, en **Bretagne**.

La compétition concerne les courts-métrages d'une durée comprise entre 35 minutes et moins de 60 minutes.

Elle concerne les **films francophones de fiction humaine**, réalisés en images réelles (Les films d'animation, clips et documentaires ne sont pas admis mais les effets spéciaux sont autorisés).

Le Festival garde son identité : « *Découvrir des films de qualité et rencontrer ceux qui les font* ». L'accent sera donc mis à nouveau en 2022 sur des échanges entre les équipes des films et le public.

### **Conditions générales de participation**

Le principe de la rencontre et de l'échange, propre à l'identité du festival Armoricourt, implique **l'engagement formel de la présence d'au moins une personne représentant l'équipe du film sélectionné**, lors des séances de projection des vendredi 25 et samedi 26 novembre. Les représentants des films sélectionnés devront impérativement **confirmer** leur venue à la date demandée.

La compétition est ouverte aux réalisateurs professionnels ou amateurs présentant des films produits par des sociétés de production, associations, écoles, ou autoproduits.

La compétition n'est ouverte qu'aux films francophones produits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Un réalisateur peut présenter plusieurs films mais **un seul pourra être sélectionné**.

Les films qui ont déjà concouru au Festival Armoricourt ne sont pas acceptés.

Une fois sélectionné, un participant ne peut pas retirer son film de la compétition (sauf si modification du présent règlement).

La mise à disposition des films sélectionnés se fait à titre gracieux.

### **Inscription**

L'**inscription** à la compétition est ouverte jusqu'au **vendredi 3 juin 2022 minuit** dernière limite.

Elle se fait **uniquement sur le site de "FilmFestPlatform"** : <https://www.filmfestplatform.com/#/home>

Rubrique "Postulez aux Festivals qui vous intéressent". Choisir "Armoricourt"

Le lien vers le film concourant et les codes d'accès seront communiqués à l'association qui les transmettra au comité de sélection.

### **Sélection des films**

Les films sont sélectionnés au sein de l'association par un comité de sélection (une douzaine de personnes) sous la supervision du responsable de l'identité artistique du festival.

**La liste complète des films sélectionnés en compétition sera annoncée fin juin 2022.**

Les films sélectionnés seront mentionnés sur la plateforme à la rubrique "sélectionné" et leurs auteurs seront avertis par courriel.

## **Promotion / Exploitation / Diffusion**

Les films seront libres de droits pour toute la durée du festival.

Le festival n'a aucune responsabilité concernant la déclaration à la SACEM, la SACD ou tout autre organisme collecteur de droits qui accompagnent les films.

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits du film, pour diffusion à but promotionnel dans les publications du festival, sur le site Internet de l'association, pour les bandes annonces, dans la presse et sur les médias partenaires.

Aucun des auteurs ou producteurs des films sélectionnés ne pourra prétendre à une quelconque rémunération pour sa présence ou pour la diffusion de son film pendant le festival.

Un défraiement forfaitaire par film est cependant prévu (voir § suivant).

## **Représentation et participation de l'équipe**

Pour la venue au Festival du ou des représentants du film, un défraiement forfaitaire de 200 € par film est prévu.

Les échanges entre le ou les représentants du film et le public, les journalistes et les professionnels, se feront à la suite de chaque projection de film, sur une durée d'environ **25 minutes**.

Ces échanges seront animés par des personnes choisies par Armorcourt et seront filmés.

Les images de ces échanges seront proposées aux équipes des films pour une possible utilisation dans leur communication.

Armorcourt se réserve également le droit de réutiliser des extraits de ces captations pour la communication du Festival.

## **Déroulé du festival**

Les échanges avec les équipes des films se feront uniquement lors des séances du vendredi et du samedi.

Les organisateurs du festival déterminent l'ordre et les dates de projection des films sélectionnés.

## **Prix**

Un prix sera décerné par un invité d'honneur reconnu dans un domaine artistique, cinématographique ou autre.

Un second prix dit « du public » sera attribué par les spectateurs ayant assisté à toutes les séances de la compétition.

Un troisième prix "Armorcourt" sera décerné par les membres de l'association Armorcourt.

## **Conditions générales (clauses finales, litiges, contestations)**

L'inscription et la participation impliquent l'acceptation et le respect sans réserve du présent règlement.

Le non-respect de ce règlement entraînera l'élimination du film à tout moment du festival.

Les choix d'ordre et de dates de passage de chaque film sélectionné ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Les organisateurs du festival déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel fourni. Il appartient donc aux intéressés de souscrire une assurance individuelle.

Le festival se réserve le droit de modifier le présent règlement en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

En cas de modification du règlement, les déposants des films sélectionnés seront avertis et pourront exercer leur droit de retrait de la compétition si les nouvelles conditions ne leur conviennent pas.